



Nouvelles dispositions pour améliorer le commerce intérieur

Fredericton, Nouveau-Brunswick, le 11 août 2004 – Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Bernard Lord, et le premier ministre du Manitoba, Gary Doer, ont rendu public aujourd’hui l’état des travaux sur le commerce intérieur. Ce rapport global présente les progrès importants en matière de réduction des obstacles au commerce intérieur qui ont été réalisés dans les provinces et les territoires.

MM. Lord et Doer ont annoncé que toutes les mesures immédiates et à court terme énoncées par le Conseil de la fédération dans le plan de travail sur le commerce intérieur ont été mises en œuvre, y compris l’accord intervenu entre toutes les provinces et tous les territoires afin que l’Accord sur le commerce intérieur (ACI) vise également l’approvisionnement par des sociétés d’État. En outre, des améliorations ont été apportées au processus de prise de décisions et de règlement des différends de l’ACI.

« Nous sommes très satisfaits des progrès accomplis jusqu’à maintenant, mais nous sommes conscients qu’il reste encore beaucoup à faire, a constaté M. Lord. Il est évident qu’un nouvel élan est donné. La collaboration étroite et constante du Conseil de la fédération s’avère essentielle si nous voulons poursuivre sur la même lancée. »

« Grâce à nos efforts de collaboration, nous réussissons extraordinairement bien à faire avancer un projet qui était en stagnation en raison de problèmes de longue date, a affirmé M. Doer. Étant donné l’importance économique du commerce intérieur au Canada, il était selon nous essentiel que les premiers ministres aident à faire progresser le dossier de l’élimination des obstacles au commerce entre les provinces et territoires. »

Au Canada, la valeur annuelle du commerce intérieur s’élève à 232 milliards de dollars; nul besoin de souligner l’importance d’éliminer rapidement les obstacles au commerce entre les provinces et territoires.

Afin de consolider les progrès effectués lors de la réunion du Conseil de la fédération qui a eu lieu du 28 au 30 juillet, les premiers ministres se sont entendus sur les prochaines étapes ci-dessous, pour l’ensemble des provinces et des territoires :

- respecter l’Accord sur le commerce intérieur actuel, y compris l’obligation de nommer des représentants aux groupes spéciaux chargés de régler les différends;
- inviter le gouvernement fédéral à participer à l’exécution des mesures relatives au commerce intérieur afin d’appuyer la mise en œuvre continue du plan de travail;
- travailler de façon dynamique à la mise en œuvre du plan de travail et faire rapport au Conseil sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures à long terme.

Les premiers ministres du Nouveau-Brunswick et du Manitoba ont chargé leur ministre du commerce intérieur respectif de renouer les liens avec leur homologue du gouvernement fédéral.

En décembre 2003, le Conseil de la fédération a conféré à MM. Lord et Doer le mandat de diriger conjointement la mise en œuvre de l'une des premières mesures énoncées par le Conseil de la fédération, c'est-à-dire l'amélioration du commerce intérieur, qui s'insère dans le volet visant à renforcer l'union économique. MM. Lord et Doer ont rendu public le premier Rapport sur le commerce intérieur en février 2004.

Ils continueront de diriger conjointement ce projet.

- 30 -

PERSONNES-RESSOURCES :

Chisholm Pothier, Cabinet du premier ministre Lord, (506) 444-2286
Jonathan Hildebrand, Cabinet du premier ministre Doer, (204) 945-1494.